

7^{es} Assises Françaises de Sexologie et de Santé Sexuelle

Entendre et prendre en charge les dysfonctions sexuelles féminines exprimées à l'occasion de la prescription d'une contraception

Francis COLLIER : Gynécologue, sexologue, chef du service d'orthogénie et médecine du couple au Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Lille.

Carine MARTIN : Médecin Sexologue, Attachée dans la Clinique de Gynécologie, Hôpital Jeanne de Flandre, CHRU Lille, Chargée d'enseignement dans le cadre du DIU de Sexologie Lille - Amiens.

Si les différentes méthodes de contraception sont aujourd'hui assez bien connues, leur utilisation régulière et adaptée laisse plus souvent à désirer, comme en témoignent toutes les études épidémiologiques récentes. Parmi les raisons, multiples, qui jouent un rôle dans cette mauvaise observance, les troubles sexuels apparus ou révélés à l'occasion de l'instauration ou de la modification de la contraception sont trop souvent négligés. Par ailleurs, la consultation de contraception est souvent une excellente opportunité pour aborder des questions liées à l'intimité qui, lorsqu'elles sont à l'origine de conflits, sont volontiers génératrices de pathologies psychosomatiques variées.

La phase de perfectionnement des connaissances, et de formation du DPC permettra de confronter les pratiques, et d'apporter une formation cognitive répondant aux attentes du groupe.

- mieux connaître les moyens de repérer les difficultés sexuelles exprimées plus ou moins distinctement à l'occasion des consultations de contraception,
- donner aux praticiens les outils d'une écoute adaptée, détailler les mécanismes physiologiques et psychologiques qui peuvent expliquer les interférences entre la contraception et la sexualité,
- fournir les principaux outils thérapeutiques permettant une prise en charge efficace.

La phase d'évaluation de l'évolution des pratiques sera mesurée postérieurement à la phase présentielle par rapport à celle qui aura été faite en début de formation, par des questionnaires permettant de connaître l'impact des connaissances acquises sur l'évolution des pratiques, par l'envoi d'analyse des cas cliniques, de quizz et de littérature actualisée.



Francis COLLIER

Catégories professionnelles concernées : Médecin : Gynécologie médicale - Gynécologie médicale et obstétrique - Endocrinologie - Médecine générale - Médecine Interne - Médecin Santé publique

Nombres de participants maximum : 30

Mode d'exercice du participant : Salarié CDS, libéral, autres salariés (y compris hospitalier).

Type DPC : en 3 étapes non présentielles avec 1 réunion à Marseille

Indemnisé : 517.5 € au participant après validation des étapes par l'OGDPC

Inscription sur : www.mondpc.fr : Référence Programme OGDPC 12931400034

Sur le site www.aius.fr

Renseignements et justificatifs : secretariat@aius.fr